



## Arrhes et annulation achat véhicule pour cas de force majeure

Par **BIANCHI**, le **19/02/2009** à **19:48**

Bonjour Madame ou Monsieur,

J'ai souhaité acheter une voiture à un particulier résidant aux Pays-Bas, moi même résidant en Belgique. La voiture m'a plu et j'ai proposé moi-même de verser 500 euros par virement pour la réserver. Le propriétaire souhaitant être payé cash, il m'a fallu virer l'argent sur mon compte belge puis réclamer l'argent en liquide, opérations demandant au total une dizaine de jours (ce qui a impatienté le propriétaire...). A la veille de la transaction, j'ai appris par le locataire de ma maison en France que des fuites nécessitaient des réparations rapides de l'ordre de plusieurs milliers d'euros. J'ai alors appelé le propriétaire pour l'informer de mon problème et lui proposer de garder 100 ou 200 euros pour le retard de 10 jours dans la vente de son véhicule. Il m'a poliment rétorqué qu'il gardait l'intégralité de la somme. Est-il juridiquement parlant dans son droit ? Quelle précaution dois-je prendre à l'avenir dans une transaction de particulier à particulier ? Merci pour votre réponse.

Laurent BIANCHI